



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2022 à 20 Heures 30

Convocation en date du 11 mai 2022.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19

Votants : 19

Nombre de membres excusés : 3

Secrétaire de Séance : Serge HEUZE

Lecture des procès-verbaux du 24 mars 2022 et 5 avril 2022.

Observations :

- Presbytère d'Husson : La vente a échoué. Refus du prêt bancaire.

- Mécontentement de l'association US Sélune pour la subvention communale allouée en 2022.

Mme le Maire essaie de joindre le Président, mais, sans réponse à ce jour.

- Candidature du médecin Espagnol, Docteur RIVERA, suite à sa visite de la commune le 20 avril 2022. Son installation sera effective après validation du dossier administratif.

1) BUDGET ANNEXE - BUDGET LOTISSEMENT « LA BUTTE ROUGE 2 » :

A reporter. Le code budget n'ayant pas été attribué.

2) ALIENATION DU CHEMIN RURAL « ST PATRICE » Commune déléguée du Teilleul :

Mme Florence CORDRAY conseillère intéressée, ne prend pas part à cette affaire.

Rapporteurs : Joël BOULET.

Suite à l'avis de la commission voirie, et de Monsieur BOULET après rencontre des riverains,

Considérant que les solutions proposées ne donnent pas entière satisfaction aux riverains mais sécurisent l'accès en permettant de faire demi-tour dans le chemin rural et de ne pas reculer dans la route départementale,

Considérant que les servitudes inquiètent certains conseillers sur des éventuels conflits,

Décision du conseil :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (1 contre, 6 abstentions, 11 pour) :

- Décide de désaffecter le chemin susdit selon les préconisations de la commission voirie et pour la 2<sup>ème</sup> partie avec la proposition de Mr BOULET, à savoir :

1<sup>ère</sup> partie : au droit de la parcelle section ZH 19 jusqu'à l'extrémité du chemin rural n°26 vers la parcelle ZH 59.

2<sup>ème</sup> partie : au droit de la parcelle section ZH 19 venant de la RD 32 jusqu'à l'extrémité du chemin rural n°26 vers la parcelle ZH 75.

avec les servitudes suivantes :

- L'existence de la servitude de rejet des eaux d'assainissement venant de la propriété FERMIN, accordée par arrêté municipal du 16 octobre 2007 ;
- La création d'une servitude pour le rejet des eaux venant de la propriété MAGUET ;
- La création d'une servitude pour l'écoulement des eaux venant de la route ;

- La création d'une servitude du libre accès des consorts MAGUET pour l'entretien de leur haie séparative comme demandé par les requérants dans leur observation au cours de l'enquête publique.
- Le ruisseau communal devient privé et appartient à l'acquéreur du chemin rural.

- Décide de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer le terrain attenant à leur propriété aux conditions définies dans les décisions du conseil municipal du 22 juillet et 28 septembre 2021.

- Autorise le maire ou Monsieur Joël BOULET, adjoint au maire, délégué à la voirie à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### 3) PROGRAMME VOIRIE 2022 :

Rapporteur : Monsieur Joël BOULET

Les travaux comprennent :

- Commune déléguée du Teilleul :
  - Chemin des Acacias ; Rue du stade ; Les carrières ; La Touche ; La Sorillère ; Chemin d'exploitation « la Havardière » ;
- Commune déléguée de Husson :
  - Le Bois Gilbert ; La Papinière ; La Besnardière ; Chemin d'exploitation « La Brisolaie ».
- Commune déléguée de Heussé :
  - Route du Plessis.
- Commune déléguée de Ste Marie du Bois :
  - La Gasneraie ; Le Coudray ; Les gués.

Estimation des travaux : à 78 399,90 € ht.

Enveloppe budgétaire : 100 000 € ttc par an

Offre remise par l'entreprise MONGODIN du Teilleul s'établit à 96 953,70 € ht avec les tranches optionnelles : La Palière : 2 814,20 € ht ; Le Coudray (2<sup>ème</sup> partie) : 11 378,50 € ht.

#### Décision du conseil :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer le marché de travaux pour le programme de voirie 2022 sans tranches optionnelles avec l'entreprise MONGODIN du Teilleul dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, soit 82 761 € ht,

### 4) RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES – MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAISON DE LA PRESSE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Fabien BOUZIN

#### **Objet du marché et lieu d'exécution:**

Réhabilitation de l'ancienne maison de la presse Commune déléguée du Teilleul

#### **Allotissement :**

Les prestations à réaliser font l'objet de 11 lots. Estimation tranche ferme : 510 100 € ht ; Tranche optionnelle, logement étage 1, cloisonnage intérieur : 48 900 € ht.

Lots non pourvus, suite à la décision du Conseil Municipal du 5 avril 2022 :

|           |   |
|-----------|---|
| Lot n° 02 | Gros Œuvre : 199 000 €                                      |
| Lot n° 04 | Menuiseries extérieures / fermetures : 44 700 €             |
| Lot n° 05 | Menuiseries intérieures : 22 000 €                          |
| Lot n° 06 | Plaque de plâtre/ Isolation / plafonds suspendus : 75 200 € |
| Lot n° 07 | Electricité/Chauffage électrique : 28 800 €                 |
| Lot n° 08 | Chauffage / Climatisation : 14 900 €                        |
| Lot n° 09 | Plomberie / Ventilation : 19 800 €                          |
| Lot n° 10 | Chape / Carrelage / faïence : 12 200 €                      |

Suite à la nouvelle consultation avec date limite de remise des offres : 6 mai 2022 avant 12 heures, et le résultat d'analyse des offres,

Décision du Conseil:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Mme le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses, soit :

- A l'unanimité : Lot 2 Gros oeuvre : Entreprise GILBERT FRERES à Le Mesnillard (50) d'un montant de 225 840 € ht + avec la plus value de : 3 960 € ht (Empierrement pour le sol des caves 1-2-3 et dégagement).
- 17 pour, 2 abstentions : Lot 5 Menuiseries intérieures : Entreprise PINSON à Fontenay (50) d'un montant de 35 116€52 ht.
- 17 pour, 2 abstentions : Lot 6 Plaque de plâtre/Isolation/Plafonds suspendus : Entreprise BELLOIR à Fougères (35) d'un montant de 75 422€20 ht.
- 18 pour, 1 abstention : Lot 10 Chape/Carrelage/Faïence : Entreprise LAIZE à Romagné (35) d'un montant de 13 843€81 ht.

- A l'unanimité : lance une nouvelle consultation pour les lots non pourvus sans offre ou les offres inacceptables en consultant au-moins les entreprises ci-dessous :

- Lot n° 04 Menuiseries extérieures / fermetures  
Entreprise PINSON à Fontenay (50) ; Entreprise BAUGE à Romagny (50) ; Entreprise CROCHET à GrandParigny (50) ; Entreprise CORVEE à GORRON (53) ; Entreprise MELOT à Javené (35).
- Lot n° 07 Electricité/Chauffage électrique
- Lot n° 08 Chauffage / Climatisation
- Lot n° 09 Plomberie / Ventilation

Pour les lots 7-8-9 : Entreprise CAHU à Saint Hilaire du Harcouët (50) ; Entreprise JOURDAN à Le Teilleul (50) ; Entreprise RENAULT à Fougerolles du Plessis (53) ; Entreprise LERAY-LEFEUVRE à Fougerolles-du-Plessis (53).

5) LOYER OFFICE NOTARIAL AU 33 RUE BEAUREGARD LE TEILLEUL –  
DEMANDE DE REDUCTION PENDANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION  
SUITE A LA MERULE :  
Rapporteur : Véronique KUNKEL

Mme le Maire rappelle que des travaux sont en cours au local communal « 33 Rue Beauregard » Le Teilleul suite au traitement du champignon la Mèrulle, depuis l'automne dernier. En effet, difficile d'obtenir l'intervention des artisans, donc des travaux qui se sont prolongés. Aujourd'hui, il reste l'intervention du service technique

pour les parties électricité, plomberie, chauffage, peinture, revêtement de sol et l'entreprise PINSON pour les menuiseries extérieures.

Ce local est loué à l'office Notarial Jérôme TURCZELL moyennant un loyer mensuel de 349€82. Pour l'instant, inoccupé vu qu'il est indisponible.

C'est pourquoi, Maître Jérôme TURCZELL, sollicite la commune pour une suspension de ce loyer ou une diminution de moitié du loyer jusqu'à l'achèvement des travaux.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (3 contre, 16 pour) :

- Approuve la réduction de loyer à 200 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et jusqu'à la fin des travaux.

6) REORGANISATION SERVICE TECHNIQUE/SCOLAIRE – ENTRETIEN MENAGERS DES BATIMENTS COMMUNAUX-PAUSE MERIDIENNE- LOCATION DES SALLES :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Considérant la nécessité de réorganiser les services scolaires et techniques (Entretien ménager des bâtiments communaux et location salles) suite à la diminution des heures d'un agent chargé du nettoyage et location des salles à sa demande,

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ❖ d'adopter la modification du tableau des emplois proposée ci-dessus, à savoir :
  - A compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 : diminution du temps de travail hebdomadaire de Sylvie POUILLAIN, Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 21 h 45 mn au lieu de 23 heures 58 min.

- A compter du 1/7/2022 : Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures.

Les tâches à accomplir : A l'école, temps annualisé, soit 3 heures 30 mn par jour d'école + Nettoyage/locations des salles : Eugène Durand-Le Teilleul : 45 mn par semaine ; Salle Basse-Porte-Le Teilleul : 3 h par semaine ; Salle Socio-culturelle : 5 h 30 mn par semaine.

- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 : Augmentation du temps de travail hebdomadaire de Christine BOUILLON. Adjoint technique, portant sa durée hebdomadaire à 19 heures 16 mn au lieu de 13 h 32 min.

Les tâches à accomplir : 7 h 30 mn par semaine à la mairie du Teilleul ; 2 heures par semaine au pôle de service à la population (sans médiathèque) ; 79 heures par an à l'école annualisées ; 92 heures 30 mn par an annualisées communes déléguées Heussé, Husson, Ferrières, Ste Marie du bois ; 3 heures par semaine à la Salle de la Basse-Porte ; 2 heures 30 mn à la salle socio.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

- ❖ De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

7) INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LE GAEC LES RUCHERES EN VUE D'EXPLOITER UN ELEVAGE PORCIN COMPRENANT 230 TRUIES, 768 PORCELETS EN POST-SEVRAGE ET 2 000 PORCS A L'ENGRAISSEMENT. SOIT 2 843.6 ANIMAUX EQUIVALENTS AUX LIEUX-DITS LES RUCHERES ET LES MALHERBES A DESERTINES :

Rapporteur : Joël BOULET

Présentation des demandeurs & activités.

Consultation du public sur la commune de Désertines du lundi 16 mai 2022 au lundi 13 juin 2022 inclus.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (1 contre, 2 abstentions, 16 pour) : émet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC Les Ruchères en vue d'exploiter un élevage porcin comprenant 230 truies, 768 porcelets en post-sevrages et 2 000 porcs à l'engraissement, soit 2 843,6 animaux équivalents, aux lieux-dits Les Ruchères et Les Malherbes à Désertines, avec épandage sur les communes de Désertines, Fougerolles-du-Plessis, Saint-Aubin-Fosse-Louvain, Vieuvy (53) et Le Teilleul (50).

L'épandage à Heussé, lieu-dit La Ferme, La Retenue, Nantrail. En terres propres, SAU : 5,07 ha. Faible risque phosphore. Cours d'eau au nord de la parcelle d'eau. Bande boisée de 20 à 50 m entre la parcelle et le cours d'eau.

8) DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION MUSIQUE ET LOISIRS :

Absente excusée : Florence CORDRAY à cette affaire et aux autres qui suivent.

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Observations :

L'association compte 29 choristes dont 4 du Teilleul.

Concert le Teilleul en 2022, frais d'organisation : 300 €.

Subvention demandée : 300 € Accordée en 2021 : 300 €.

Reste au budget de la commune : 1 340 €.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Fixe le montant de la subvention de l'année 2022 pour l'association Musique et Loisirs à 300 €.

9) TIRAGE AU SORT – JURY DES ASSISES :

3 Jurés tirés au sort.

- Mme Chantal MENARD
- Mme Marie-Christine BIDAULT
- Mr Stéphane VERON

10) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal :
  - 9 juin 2022 à 20 heures 30 à la mairie.
- Réunion Maires adjoints : 13 juin 2022 de 12 h 30 à 14 heures.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a signé l'avenant 1 pour le marché d'un montant de 67 140,40 € ht avec la Sarl MONGODIN 50640 Le Teilleul pour les travaux d'aménagements de sécurité routière « Rue du Maine » en agglomération (Entrée agglomération route de Gorron jusqu'à l'intersection rue des écoles/rue du Maine/rue des Camélias), Commune déléguée du Teilleul.

Ajout de prix supplémentaires au bordereau de prix n'entraînant pas de surcoût par rapport au marché initial, compte tenu d'économies réalisées.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a prononcé à la délivrance des concessions ci-après dans les cimetières :

Concession cinquantenaire dans le cimetière communal du Teilleul le 29 mars 2022 : M. LEMESNAGER Jean-Pierre et son épouse, enfants et descendants.

Concession trentenaire dans le cimetière communal du Teilleul le 20 avril 2022 : Mme VILLANT Jacqueline et M. VILLANT Jean-Claude.

- Remerciement de la Fondation du patrimoine pour l'adhésion de la commune pour l'année 2022 et le versement de la cotisation de 120€.
- Accueil des balades du Mortainais le 19 juillet 2022 départ sous place du champ de foire à 20 heures. Un pot sera offert par la municipalité à l'issue du parcours sous les halles.
- Le repas des cheveux blancs pour les communes du Teilleul, Husson, Ferrières, Ste Marie du Bois aura lieu le samedi 3 septembre 2022 à 12 heures. L'ensemble du conseil municipal est invité.
- Samedi 25 juin à 10 h 30 mn, inauguration du pumtrack et l'aménagement extérieur de la Salle socio-culturelle avec mise à l'honneur d'élus, citoyens, personnel.
- Marché hebdomadaire du jeudi, modification du périmètre, suite à la demande des commerçants ambulants et sédentaires. Désormais, il aura lieu sur la Place du champ de foire. La circulation est réouverte sur la rue Beauregard le jour du marché hebdomadaire.
- Marché du terroir, 1<sup>er</sup> samedi du mois d'Avril à Octobre. Faible fréquentation.
- L'inauguration des travaux à l'église Ste Marie du Bois a eu lieu le 14 mai à 18 heures. Belle manifestation et belle église.
- Suite à une réunion de travail avec les services de l'Etat ; le maître d'œuvre TECAM ; et des élus le 12 mai, présentation d'une nouvelle esquisse de l'aménagement de la « Place hôtel de ville » commune déléguée du Teilleul qui a reçu l'aval des riverains.
- Le conseil municipal est invité ainsi que leur conjoint à découvrir les chemins identifiés par Monsieur HEURTIER sur le Teilleul qui seront proposés au Tourisme. Rendez-vous au Relais information services dans la Zone d'activités de l'hôtel Morton le 16 juin à 20 heures. Rando de 7 kms environ.
- Composition des bureaux de vote pour les élections législatives du 12 juin et 19 juin 2022.
- Mme Chantal LEFEUVRE signale que régulièrement les containers situés sur la place du champ de foire sur la commune déléguée du Teilleul débordent. Monsieur Patrice HEROUX, délégué aux déchets, informe qu'il faut appeler le numéro figurant sur les containers.
- Monsieur Serge HEUZE informe que les nouvelles adresses ont perturbées la population. Des mécontentements.
- Mail de Catherine FERNANDEZ sur l'accueil des réfugiés Ukrainiens et la prise en charge par la commune, lors des premières semaines d'installation, des frais d'hébergement, d'eau, d'électricité. Des logements communautaires sont libres sur la commune, voir leur gratuité.
- Organisation du vide-grenier et Kermesse de l'école le 26 juin. Pour des raisons de sécurité, de stationnement, et d'accès des riverains, cette manifestation ne pourra pas être organisée dans la cour de l'école et rue de l'école. Il est proposé « rue du stade » et « le plateau scolaire, à proximité du pumtrack ».
- Monsieur MAERTENS fait part que la cérémonie du 8 mai qui s'est déroulée à Heussé fût une réussite. Il s'étonne que la commune utilise toujours des coupes à champagne en plastique lors des pots. A revoir.

Séance levée à 23 h 30 mn